

Bourges, le 10 octobre 2017

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale du Cher

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs
d'école élémentaire et primaire, publique ou privée

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
public ou privé

Direction des services
départementaux de
l'Education nationale du
Cher

Division Vie Scolaire

Bureau DVS 1

n° 028/10-2017/JL

Affaire suivie par

Mireille PASCAUD
IENA – Adjointe au DASEN

ce.iema-mat18@ac-orleans-
tours.fr
Tél. 02 36 08 20 74
Fax 02 36 08 20 01

&

Josselyne LACROIX
Chef du bureau DVS1

ce.dvs1-18@ac-orleans-
tours.fr
Tél. 02 36 08 20 41
Fax 02 36 08 20 01

Cité Condé, bâtiment F
Rue du 95^{ème} de Ligne
BP 608
18016 Bourges Cedex

Objet : Journée nationale contre le harcèlement à l'école le 9 novembre 2017
Prix 2018 « Non au harcèlement à l'école »

Réf : circulaire ministérielle n° 2017-144 du 23-08-17
notes académiques n° 262 et 263 du 03-10-17

Dans la continuité de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire la journée nationale contre le harcèlement à l'école sera reconduite le **9 novembre prochain**.

Elle sera consacrée cette année aux « cyber-violences » et au « cyber-harcèlement ».

Le site « Non au harcèlement » offre des outils de sensibilisation à la disposition des enseignants : cahier d'activités, protocoles de prises en charge, guides de prévention et d'accompagnement.

Les enseignants peuvent également prendre contact avec la référente harcèlement du département, Madame Mireille Pascaud, Inspectrice de l'Education nationale, adjointe au directeur académique (ce.iema-mat18@ac-orleans-tours.fr ou 02 36 08 20 74).

De plus, le prix « Non au harcèlement » est reconduit en 2018 et se présente en deux catégories, déclinées elles-mêmes par cycle ou par âge.

Pour toute information concernant les modalités d'inscription et le calendrier, vous pouvez vous reporter au site :

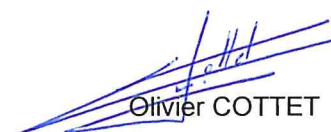
<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2016-2017.html>

La date limite pour participer à ce prix est fixée au **28 janvier 2018**.

L'édition de cette année portera tout particulièrement sur la **place du témoin** et sur sa « **position-action** » au sein du groupe.

Des photos prises lors des événements organisés dans vos écoles et vos établissements pourront être transmises à l'adresse : communication@ac-orleans-tours.fr afin d'être diffusées sur le plan académique ou national et sur les réseaux institutionnels.

Je sais pouvoir compter sur une grande mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, afin de mener à bien l'organisation de cette journée d'action, qui permettra de transmettre aux élèves les principes d'une école de la confiance.



Olivier COTTET